

Monsieur le Président,

Le soussigné à l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une audience.

Il souhaiterait vous entretenir quelques instants du sujet suivant :

En 2007, l'association de défense des cyclistes et des piétons Vélocité, basée à Avranches (50300), découvre dans la presse que le projet de rétablissement du caractère maritime (RCM) du Mont-Saint-Michel prévoit d'interdire totalement, à compter d'avril 2012, l'accès des cyclistes au Mont. Considéré comme un moyen de transport individuel analogue à la voiture, le vélo sera frappé de la même interdiction, alors même que toute la politique environnementale officielle des dernières années tend au contraire à réduire la place de l'automobile et à favoriser les modes de déplacement non motorisés et les transports collectifs. L'association Vélocité engage alors une suite d'actions avec l'appui de la Fédération des usagers de la bicyclette et de la Fédération française de cyclotourisme. En juin 2009, elle organise une première manifestation revendicative, la « Convergence vélo en baie du Mont-Saint-Michel », qui réunit plus de 500 cyclistes, renouvelée depuis chaque année avec de plus en plus de succès.

En décembre 2011, le Comité de pilotage État/Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, souhaitant réexaminer la question de l'accès des vélos au Mont-Saint-Michel, charge le cabinet spécialisé Indiggo-Altermodal de mener une étude technique complète sur les « modes de locomotion doux ». Or, bien que cette étude préconise sans ambiguïté une ouverture de la voie d'accès aux cyclistes, hors pics de fréquentation, c'est l'option de l'interdiction totale des vélos qui est retenue, au motif « *qu'il n'y a pas lieu de revenir sur le principe d'origine, à savoir d'interdire l'accès et le stationnement de l'ouvrage [le nouveau pont-passerelle, inauguré l'année dernière] et du Mont à tout type de système de transport privé de personne.* »

Vélocité annonçant son intention d'attaquer au tribunal administratif l'arrêté d'interdiction, le maire du Mont-Saint-Michel propose alors une mesure transitoire : l'autorisation totale des vélos en basse saison (c'est-à-dire d'octobre à avril) et un accès partiel en haute saison, entre 18 h et 10 h le lendemain matin. Consciente

de l'utilité d'une période de test, Vélocité accepte cette proposition et obtient, de surcroît, la mise en place d'un « Comité pour le maintien de l'accessibilité vélo au Mont-Saint-Michel ». Composé de représentants du Syndicat mixte, de la mairie et d'associations cyclistes représentatives, ce Comité se réunit trois fois par an environ pour suivre et évaluer les conditions de cohabitation entre piétons, cyclistes et navettes de transport. Après deux années de période de test et d'observation, le Comité n'a pu relever aucune difficulté particulière de cohabitation et n'a été informé d'aucun accident matériel ou corporel, si minime soit-il. Au vu de ces résultats positifs, et en parfaite cohérence avec l'étude Altermodal, Vélocité et les ligues de cyclotourisme estiment alors qu'il est désormais envisageable d'autoriser une ouverture toute l'année sans restriction d'horaire, à l'exception des jours pour lesquels le maire du Mont-Saint-Michel jugerait bon de limiter l'accès en raison de circonstances exceptionnelles ou de très grande affluence (15 août, la Saint-Michel...).

Cependant, lors de la dernière réunion du Comité, en mai 2014, cette proposition raisonnable est rejetée par le Syndicat mixte et par la Préfecture de la Manche, lesquels réclament au contraire l'allongement de la période d'observation et de tests jusqu'à l'automne 2015. Considérant que cette prolongation n'est pas susceptible d'apporter d'éléments nouveaux, les associations représentatives des cyclistes maintiennent leur demande d'une ouverture sans restriction et ceci, sans délai. De plus, face au caractère disproportionné d'une telle interdiction, Vélocité dépose en janvier dernier devant le tribunal administratif de Caen un recours en annulation contre le nouvel arrêté.

L'association, qui se serait volontiers abstenue d'une telle démarche, y est contrainte par l'obstination des représentants de l'Etat. En effet, tout au long de ces années, Vélocité et ses partenaires des ligues de cyclotourisme, cherchant à éviter la voie judiciaire, ont toujours privilégié un esprit de dialogue. Encore faut-il avoir un interlocuteur... Derniers exemples en date : lors d'une visite à Rennes à l'automne dernier, Mme Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie et du Développement durable, demande aux préfets de la Manche et d'Ille-et-Vilaine « *d'organiser avant le 15 décembre une réunion avec les associations environnementales du Mont et de la Baie.* » (cf. *Ouest-France* daté du 22/11/2014). En tant qu'association de défense de l'environnement, Vélocité a évidemment sollicité un rendez-vous, lequel a été repoussé deux fois, avant d'être finalement annulé au dernier moment, sans même un mot d'explication. De la même façon, le « coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo », M. Dominique Lebrun, qu'on aurait imaginé s'impliquer fortement sur ce dossier emblématique, n'a pas daigné répondre à nos pressantes interpellations, y compris celles faites par courrier recommandé.

Le 1^{er} mai 2015, jour de l'entrée en vigueur de l'arrêté contesté, Vélocité a organisé une distribution de tracts d'information à l'entrée du Mont-Saint-Michel et a pu constater à nouveau, en dialoguant avec les visiteurs, français comme étrangers, que cette interdiction est jugée comme non seulement absurde, mais aussi comme en complète incohérence avec les ambitions officiellement affichées en faveur de la « transition écologique ». La pétition mise en ligne à la mi-mai a recueilli plus de 1800 signatures en une semaine et la

dialogue se poursuit avec les élus locaux, particulièrement sensibles à l'impact négatif de cette politique « anti-vélo » sur l'image de la région, et donc sur l'industrie du tourisme. Une visite sur site a également été organisée avec le juriste qui a rédigé le recours administratif.

La mobilisation de la 6^e Convergence vélo au Mont-Saint-Michel du 14 juin 2015, rassemblant plus de 700 usagers du vélo, a fait de nouveau témoignage de l'incompréhension de nos concitoyens sur les fortes restrictions qui touchent l'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel.

D'une manière ou d'une autre, que ce soit en exécution d'une décision du juge administratif ou sous la pression des usagers et des élus locaux, la situation doit désormais évoluer. Les services de l'Etat ne peuvent continuer à s'enfermer dans le silence et le déni, et ce, à deux mois de la Conférence climat de Paris. Nous sommes convaincus que votre intervention personnelle pourrait contribuer à débloquer une situation préjudiciable à tous.

Espérant que vous voudrez bien lui accorder audience à l'occasion de votre venue au Mont-Saint-Michel, le 16 octobre prochain, le soussigné vous prie d'agréer l'expression de sa très haute considération.

Avranches, le 1^{er} octobre 2015

Jean-Michel BLANCHET,
président de Vélocité, association loi 1901 affiliée à la Fédération des Usagers de la Bicyclette
Tél. 02 23 20 55 86 / Adresse : c/o Vélocité Avranches 15, rue d'Auditoire 50300 Avranches